

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DE LA CA2BM

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-15 en date du 27 avril 2022 de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM), il sera procédé à une enquête publique les communes de Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck, Bernieulles, Beutin, Bréxent-Enocq, Camiers, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cormont, Cucq, Ecuires, Estrée, Estréelles, Etaples, Frencq, Groffliers, Hubersent, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Lefaux, Lépine, Le Touquet-Paris-Plage, Longvilliers, Maresville, Merlimont, Montcavrel, Montreuil, Nempong-Saint-Firmin, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus, Tigny-Noyelle, Tubersent, Verton, Waben, Wailly-Beaucamp, Widehem ayant pour objet le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) du **lundi 30 mai 2022 à 9h00 au vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17h00**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualités de la commission d'enquête

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de Lille, par une décision du 15/04/2022, a désigné Monsieur Didier CHAPPE** en qualité de Président de la Commission d'enquête ainsi que **Monsieur Yves DAMBRINE** et **Madame URBAIN Chantal** en tant que membres titulaires de la commission d'enquête.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public au siège de l'enquête (685 rue de Paris à Ecuires 62170 – service urbanisme de la CA2BM) et dans les lieux de permanences (mairies d'Attin, de Berck, de Cucq, d'Etaples et de Groffliers) aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers numériques sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>), dans les 46 mairies de la CA2BM et dans les lieux de permanences.

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à la CA2BM au siège de l'enquête (685 rue de Paris à Ecuires 62170 – service urbanisme de la CA2BM - tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra demander une copie du dossier à ses frais.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du **lundi 30 mai 2022** à 9h00 au **vendredi 1^{er} juillet 2022** à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public au siège de l'enquête publique et dans les lieux de permanences aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public. Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.
- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur1@ca2bm.fr ;
- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront aux lieux, jours et heures suivants :

- **Le Lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00 au siège de l'enquête (685 rue de Paris à Ecuires (service urbanisme de la CA2BM)),**
- **Le Mercredi 1^{er} juin 2022 de 9h30 à 12h30 à la Mairie d'Etaples (Place du Général de Gaulle),**
- **Le Vendredi 3 juin 2022 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Cucq (Avenue des Sports),**
- **Le Vendredi 3 juin 2022 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Berck (Place Claude Wilquin),**
- **Le Mardi 7 juin 2022 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Groffliers (Place Henri Elby),**
- **Le Mardi 7 juin 2022 de 15h00 à 18h00 en Mairie d'Attin (12 Rue de l'Eglise),**
- **Le Vendredi 10 juin 2022 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Berck (Place Claude Wilquin),**
- **Le Mercredi 15 juin 2022 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'Etaples (Place du Général de Gaulle),**
- **Le Jeudi 16 juin 2022 de 15h00 à 18h00 en Mairie d'Attin (12 Rue de l'Eglise),**
- **Le Lundi 20 juin 2022 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Berck (Place Claude Wilquin),**
- **Le Jeudi 23 juin 2022 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Cucq (Avenue des Sports),**
- **Le Jeudi 23 juin 2022 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Groffliers (Place Henri Elby),**
- **Le Mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'Etaples (Place du Général de Gaulle),**
- **Le Mercredi 29 juin 2022 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Berck (Place Claude Wilquin),**
- **Le Vendredi 1^{er} Juillet 2022 de 14h00 à 17h00 au siège de l'enquête à Ecuires (685 rue de Paris à Ecuires (service urbanisme de la CA2BM)),**

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables sur le site internet Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (www.ca2bm.fr) et sur le registre mis à disposition au siège de l'enquête.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur seront présentées en conférence des maires afin de valider les amendements éventuels.

Le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.